

<http://www.crifrance.com/actualites/l-islamophobie-de-renaud-camus-493>



L'islamophobie de Renaud Camus condamnée, toujours pas Christine Tassin

- Actualités -

Publication date: dimanche 13 avril 2014

Creation date: 13 avril 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Il aura fallu attendre trois ans pour que les propos islamophobes de Renaud Camus, tenus lors des « Assises internationales sur l'islamisation », soient sanctionnés par la justice mais l'attente a valu le coup.

L'écrivain d'extrême droite a été condamné, jeudi 10 avril, à 4 000 euros d'amende pour incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination pour des propos tenus en décembre 2010 à l'occasion du meeting islamophobe organisé à Paris par Riposte Laïque et le Bloc identitaire, à l'origine, en 2010, de l'apéro « saucisson-pinard ». Ces derniers, prenant source sur Renaud Camus pour alimenter leurs discours xénophobes et racistes, avaient dernièrement manifesté dans les rues parisiennes pour appeler à un référendum contre « l'immigration de masse ».

L'écrivain, connu pour être le théoricien du « grand remplacement », vaste fumisterie consistant à dire que l'immigration chasse hors de France la population « autochtone » (blanche et chrétienne), avait notamment déclaré que les « voyous » d'origine étrangère étaient en réalité des « soldats » qui participaient à une guerre de conquête de l'Europe par l'islam. Pour lui, il existerait un projet secret de « grand remplacement du peuple » par l'organisation de « la fuite des Blancs ».

La 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a estimé que ces déclarations constituent « une très violente stigmatisation des musulmans, présentés comme des "voyous", des "soldats", "le bras armé de la conquête" », ou encore des « "colonisateurs" cherchant à rendre "la vie impossible aux indigènes", à les forcer "à fuir", "à évacuer le terrain" », « "ou bien, pis encore, à se soumettre sur place" ».